

**Foire aux questions relatives aux TDR pour l'Acquisition d'une Plateforme  
Electronique de Négociation et de Transaction d'Instruments Financiers pour l'UMOA**

N°	Section de référence et numéro de page	Question	Réponse
1.	Modalités de paiement  Page # 10 sur 49  Point 3 du SPG	Cette clause précise que UMOA-Titres exige « Trente pour cent (30 %) d'avance à la signature du contrat contre remise d'une lettre de garantie ».  <b>Le soumissionnaire peut-il fournir une garantie d'assurance au lieu d'une garantie bancaire ?</b>  Précisez s'il vous plaît.	<b>Oui</b> le soumissionnaire peut fournir une garantie d'assurance au lieu d'une garantie bancaire.
2.	Assurance  Page # 11 sur 49  Point 7 du SPG	Cette clause stipule que « Le soumissionnaire doit souscrire, à ses frais, une police d'assurance valable pour toute la durée du marché.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le soumissionnaire doit-il fournir un cautionnement d'indemnisation professionnelle pour toute la durée du contrat ?</b></li> <li>• <b>Quel est le pourcentage pour la police d'assurance ?</b></li> <li>• <b>Et si une caution de bonne exécution est également requise, pourquoi demandent-ils également une police d'assurance ?</b></li> </ul> Précisez s'il vous plaît.	<b>Il s'agit d'une responsabilité civile</b> car le soumissionnaire retenu sera pleinement responsable de toute erreur ou omission dans l'exécution de ses obligations contractuelles et de tous dommages causés par son fait ou celui de ses préposés ou mandataires, aux biens et au personnel de UMOA-Titres, de la BCEAO ainsi qu'aux biens et au personnel des Etats ou des tiers, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.
3.	X. Critères de qualification des offres  Page # 28 sur 49	Cette clause stipule que :  (i) « Le soumissionnaire fournira une garantie de soumission de trois (3) mois à compter de la date limite de réception délivrée par une banque ou un organisme financier correspondant à 3% du montant total de l'offre.  (ii) « Un cautionnement de bonne fin sera exigé du soumissionnaire retenu. »  <b>Le soumissionnaire peut-il présenter la garantie du soumissionnaire et le cautionnement d'exécution sous la forme d'une garantie d'assurance ?</b>  Précisez s'il vous plaît.	<b>Oui</b> le soumissionnaire peut présenter la garantie du soumissionnaire et le cautionnement d'exécution sous la forme d'une garantie d'assurance.
4.	2.Architecture de l'application métier  Page # 8 sur 49	Cette clause précise que « SAGETIL-UMOA exerce également la fonction de depositaire central ».  Il est entendu que la plateforme de négociation proposée ne sera intégrée qu'à SAGETIL-UMOA (depositaire central).  Veuillez confirmer : <b>SAGETIL-UMOA sera-t-il davantage intégré à STAR-UEMOA pour les règlements en espèces de tous types de transactions ?</b>	<b>La plateforme de négociation ne sera pas interfacée à STAR-UEMOA</b> (qui est déjà interfacé à SAGETIL-UEMOA).  La plateforme de négociation sera interfacée à SAGETIL-UMOA (depositaire central).



		Veuillez fournir une certaine compréhension.	
5.	IV. Exigences fonctionnelles et techniques 2. Exigences techniques T2 Pages # 22 & 23 sur 49	Cette clause stipule que "les exigences détaillées d'interfaçage avec SAGETIL-UMOA et d'autres systèmes seront définies au cours du processus de mise en service du système".  <b>Quels autres systèmes sont mentionnés ici pour l'intégration avec le système proposé ?</b>  Précisez s'il vous plaît.	<b><u>Les systèmes d'information des participants ou du régulateur.</u></b>
6.	2. Proposition technique  Page # 29 sur 49	Cette clause précise que les Titres UMOA exigent « Curriculum vitae du personnel dédié à la mission ».  <b>Il est entendu que le soumissionnaire peut proposer seul la composition de l'équipe dédiée. Veuillez confirmer.</b>	<b><u>Oui</u></b> le soumissionnaire peut proposer seul la composition de l'équipe dédiée.
7.	Période de garantie	<b>Veuillez confirmer la période de garantie. Dans la portée des travaux (page 17) indique ses 01 ans, tandis que les exigences techniques (page 23) indiquent qu'il sera de 02 ans. Veuillez confirmer la période de garantie correcte.</b>	La période de garantie est de <b><u>01 an</u></b> .
8.	Coentreprise/sous-traitance	Une assistance à distance ainsi qu'une assistance locale/sur site sont requises pour une période pouvant aller jusqu'à 6 ans. En outre, les coentreprises et les contrats de sous-traitance ne sont pas admissibles. Il est donc difficile pour les entreprises internationales de participer à cet appel d'offres.  <b>Veuillez autoriser les coentreprises ou la sous-traitance avec des entreprises locales.</b>	<b><u>La sous-traitance n'est pas autorisée.</u></b>
9.	Assistance à distance	Une assistance à distance ainsi qu'une assistance locale/sur site sont requises pour une période pouvant aller jusqu'à 6 ans. En outre, les coentreprises et les contrats de sous-traitance ne sont pas admissibles.  <b>Veuillez autoriser les soumissionnaires internationaux à proposer des services d'assistance entièrement à distance si la sous-traitance ou les coentreprises ne sont pas autorisées.</b>	Etant donné que les TDR ne précisent pas le mode d'assistance, <b><u>les soumissionnaires sont libres du choix de mode d'assistance.</u></b>
10.	Étendue des travaux  Page 17	L'article stipule que "le soumissionnaire doit démontrer sa capacité et sa disponibilité à réaliser le projet en une ou deux phases".  <b>Veuillez fournir quelques éclaircissements sur ce qui sera exigé du soumissionnaire pour démontrer cette force ?</b>	<b>Il appartient au soumissionnaire de faire une proposition.</b>